

Attention - Audition par des fonctionnaires de la République du Sénégal

Le seul but de l'audition personnelle est de **délivrer des documents de voyage pour l'expulsion**. Un passeport à d'autres fins ne peut pas être demandé ici.

Les responsables sénégalais reçoivent de l'argent pour ces auditions.

Si vous vous présentez à l'audience, les événements suivants peuvent survenir:

- Les personnes invitées sont interrogées par la délégation sénégalaise afin de savoir si elles viennent du Sénégal, sur la base de leurs capacités linguistiques, de leur prononciation, de leur dialecte, de leur apparence, des tatouages traditionnels etc.
- Si la délégation sénégalaise délivre un document de voyage, **il y a un risque qu'une expulsion se produise bientôt**.
- Nous ne savons pas exactement comment une telle audition se déroule et ce qui s'y fait exactement.

Si vous ne vous présentez pas à l'audience, les événements suivants peuvent survenir:

- Vous ne pouvez pas assister à l'audience si vous avez une note médicale (du médecin).
- Vous pourriez être **accusé d'une infraction** si vous n'assistez pas à l'audience sans avoir une note médicale ou vous excuser.
- Vous pouvez être **amené de force** à la prochaine audience par la police.
- Vous pouvez obtenir une tolérance (Duldung) conformément au paragraphe 60b des lois sur la résidence, selon laquelle vous n'êtes pas autorisé à travailler.

Si vous recevez une invitation à une audience, **contactez votre avocat ou rendez-vous dans un centre de conseil**.

Si vous avez assisté à une audience, **parlez à d'autres personnes du déroulement de l'audience et contactez-nous**. De cette manière, nous pouvons en informer d'autres personnes.

Nous contacter

Bayerischer Flüchtlingsrat

Tél: 089 76 22 34

kontakt@fluechtlingsrat-bayern.de

V.i.S.d.P.: Agnes Andrae, c/o Bayerischer Flüchtlingsrat, Westemdstr. 19, 80339 München